

Décision

Générale

colonial

Décision n° 767/SG accordant une autorisation préalable de construire à « Electricité de Djibouti ».

n° 767/SG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
17 mai 1968

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1968

Date du numéro
10 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée à « Electricité de Djibouti » l'autorisation préalable de construire un immeuble de six logements sur un terrain sis au Marabout, routé du Héron (titre foncier n° 823). La présente autorisation ne vaut pas permis de construire. Ce dernier sera délivré par le Chef de District de Djibouti suivante la procédure réglementaire.